



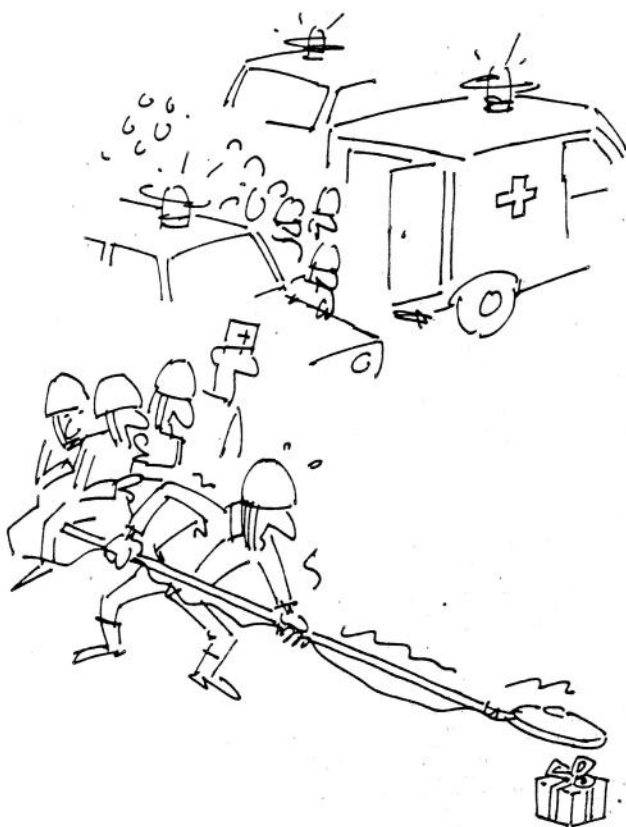
LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



3ième TRIMESTRE 84

REDACTION : BERGES, A.
Livingstonelaan, 22
1980 - TERVUREN



Pat Mallet

NOTRE PELELRINAGE A STAVELOT - 9 septembre 1984

Par ce dimanche pluvieux de septembre qui rappelait celui de l'inauguration du Monument national en 1953, les anciens et actuels démineurs, ainsi que de nombreux sympathisants, ont rendu un pieux hommage aux victimes du déminage.

La cérémonie s'est déroulée selon le scénario habituel.

Nous avons regretté l'absence du sympathique bourgmestre de la Ville, Mr. J. DEPOUHON, retenu par la maladie.

Il s'était fait représenter par Monsieur l'Echevin LEMAIRE qui, au cours de la réception à l'hôtel de ville, nous adressa ses paroles de bienvenue et rappela le dévouement des démineurs qu'il avait vu à l'oeuvre dans sa région et admiré le travail titanesque qu'ils avaient accompli.

En nous annonçant la Journée du 14 octobre que l'Administration allait organiser en souvenir de la libération de Stavelot en septembre 1944 et celui de la sanglante bataille des Ardennes, il prononça quelques paroles rassurantes au sujet de la restauration par leurs soins de notre monument fortement dégradé (leur intention était aussi d'organiser un petit stand "déminage" dans le cadre de cette journée).

A notre traditionnel petit repas du midi, nous avons eu le plaisir de compter parmi nous le sympathique échevin MAUDOUX et sa charmante épouse, en qui certains des nôtres ont pu constater des similitudes d'origine wallonne et schaerbeekoise. Une présence très attachante aussi fut celle de Madame OZER, la veuve de notre grand ami trop tôt disparu, ancien échevin des travaux de la ville.

Vous trouverez ci-après le discours prononcé par le président national au cours de la réception offerte par la Ville.

Monsieur le Bourgmestre,

L'an dernier, nous rappellions qu'il y avait trente ans nous inaugurons le Mémorial dédié à la mémoire des victimes du déminage, monument qui a été confié à la garde de votre administration.

Je vous disais aussi que, malgré que nos rangs s'amenuisent de plus en plus du fait du grand âge de la plupart de nos anciens, nous formulons le serment de continuer à venir rendre un solennel hommage à ceux qui nous ont quittés.

Mais l'âge a aussi dégradé notre Monument du Souvenir et malgré les soins constants et vigilants de la part de vos services communaux, il a également - paraissant ainsi un vers d'Athalie - subi des ans d'irréparables outrages.

Vous vous êtes inscrit en faux, Monsieur le Bourgmestre, contre ce vocable et nous vous en remercions bien vivement. Vous aviez réagi spontanément dès notre visite de l'an dernier en sollicitant l'intervention de la province, ce qui vous fut refusé pour des raisons administratives majeures.

Votre collègue a dès lors envisagé très concrètement les possibilités d'assurer la restauration du monument et nous ne doutons nullement que le Conseil, malgré les difficultés financières inhérentes à toutes les administrations publiques, et avec l'aide minime il est vrai de nos affiliés, pourra entériner ces propositions.

Nous pourrions donc continuer à nous revoir annuellement à Stavelot, que chacun d'entre nous considère comme sa deuxième résidence morale.

Nous n'avons pas eu le plaisir aujourd'hui de rencontrer notre sergent d'honneur et ami Robert RAINOTTE qui avait tant donné de sa personne pour que notre monument naisse. Il n'est pas des nôtres par suite de son absence du pays, son épouse devant subir une opération délicate pour laquelle nous souhaitons plein succès. Un grand absent sera aussi notre Président d'Honneur Jean VANDERIJDT et ceci pour des raisons de santé également.

Mais nous revoyons cette fois notre caporal d'honneur Mr. LEYS, membre honoraire de la Section Gand qui malgré son âge a tenu à entreprendre ce long voyage, ce dont nous l'en remercions.

Nous saluons très respectueusement notre charmante marraine Madame VERHEYDEN, ex-Melle SEVRIN ainsi que Mme DAUTEL, la veuve d'un ancien Chef de Corps du SEDEE, de même que le Colonel DUMONT, chef actuel du SEDEE.

C'est avec émotion que je salue tout spécialement la présence de Madame LINOTTE, veuve de notre regretté vice-président national, la véritable cheville ouvrière de l'organisation des manifestations comme celle de ce jour, fonction actuellement remplie par son ami CHOUFFART.

Enfin, je me fais un agréable devoir de remercier les unités militaires et leurs chefs, les associations patriotiques et civiles, l'harmonie l'Emulation et son chef Mr. ROUXHET qui viennent rehausser de leur présence cette manifestation, sans oublier Mr. le DOYEN qui, comme de coutume, a dédié la messe de ce matin à la mémoire de nos 120 victimes, ainsi que la talentueuse chorale " Les Baladins" sous la direction de Mr. ROUSSEAU qui a spécialement solennisé l'office religieux.

A vous, Monsieur le Bourgmestre, aux édiles communaux, nous adressons nos bien vifs remerciements pour le charmant accueil que vous nous avez réservé et pour les intentions que vous ne manquerez pas - nous en sommes persuadés - de manifester à l'égard de la fraternelle.

Et enfin, pour réciproquer le geste que vous avez eu l'an dernier de nous remettre une magnifique assiette en étain aux armoiries de la ville, nous avons le plaisir de vous offrir l'album des différents monuments érigés dans le pays à la mémoire de nos victimes, album qui vient d'être édité à l'initiative de la Fraternelle.

NOTRE PRESIDENT D'HONNEUR N'EST PLUS.

Depuis quelque temps, notre ami Jean VANDERYDT n'assistait plus, pour cause de maladie, à nos dernières séances du Conseil d'Administration dont il faisait partie depuis le 21 juin 1948.

A la suite du décès de notre prestigieux Chef, le Général SEVRIN, président de la fraternelle, et des nouvelles nominations au sein du C.A., notre ami fut appelé à la fonction de président d'honneur qu'il exerça depuis 1961.

Le mal dont il souffrait nous l'a ravit.

Une délégation des membres du C.A. et des sections provinciales ainsi que des représentants des unités d'active avec drapeau assistèrent à ses obsèques.

Son ami intime, le Docteur PRIGNON, président de la Section Liège, prononça en l'église le discours dont vous trouverez le texte ci-après où il rappelait ses brillants états de service.

Mon Cher Jean,

Un mal implacable vient de te terrasser !

Les risques multiples que tu avais pris dans ta vie n'avaient fait que t'effleurer. Tu avais tout traversé avec un sentiment d'invulnérabilité évoqué dans ton regard d'aigle.

Une simple perturbation cellulaire a suffi pour t'abattre, toi qui avais connu presque tous les champs de mines de la région Est de la Belgique, toi qui avais la charge, à la tête de l'unité de déminage de débarrasser notre sol, dès la libération, des multiples engins laissés par l'ennemi après son départ !

Ta disparition laisse en nos coeurs un vide indescriptible, car la place que tu y occupais remonte à près de quarante années. Quarante années au cours desquelles tu étais toujours le premier à manifester par ta présence toute la chaleur des liens qui t'unissaient à tes anciens soldats.

Une quinzaine de distinctions honorifiques tant belges, qu'anglaises ou françaises sont venues couronner une carrière militaire exemplaire.

Et pourtant, rien ne te destinait à ce métier des armes !

Né en 1906 tu terminais tes humanités et tu te lançais dans des études de droit. Puis l'armée s'emparant de toi comme milicien en 1927, tu entras alors à l'école des COR, tu effectuais à ce titre différents rappels et ta première étoile de Sous-Lieutenant t'était donnée en avril 1936 alors que marié depuis 5 ans tu étais secrétaire de la Chambre de Commerce de LIEGE.

C'est 1938 qui a été le tournant décisif de ta vie puisque tu es passé de la réserve à l'active et que tu abordais mai 1940 à la tête d'un peloton des U.S.p de forteresses.

Pris dans la débâcle tu passais en France où toujours à la tête de ton peloton tu participais à la défense d'Abbeville. Puis par la France libre, la rage au coeur, tu rentrais en Belgique en juillet 1940, où, ne pouvant supporter l'humiliation faite à ton drapeau, tu entraies dans la résistance.

Menacé par le contre-espionnage allemand, tu n'as eu qu'une ressource, rejoindre Londres. Si bien qu'abandonnant ta femme et tes deux fils tu quittes Liège, en mars 41 tu traverses la France, les Pyrénées et tu te retrouves emprisonné en Espagne, au camp de Miranda où tu passes un an. Libéré, tu rejoins Lisbonne, puis Londres, en 1942.

Désigné pour prendre un commandement dans les troupes noires de la Force Publique, tu te retrouves au Moyen-Orient où tu es nommé Lieutenant en 1943. Tu fréquentes alors à Suez la Royal Signal School où tu apprends les premiers éléments de ton métier de démineur.

En septembre 1944, sachant que la Belgique est libérée et dans l'angoisse de l'absence de nouvelles de ta famille, tu demandes à rentrer à Londres et tu passes en Belgique où sous les ordres du Colonel SEVRIN tu prends en charge les unités de déminage de l'Est de la Belgique. C'est alors que je t'ai rencontré !

Capitaine en 1947, Commandant en 1953, tu avais l'art du commandement. Très conciliant avec tes soldats, tu savais sévir quand c'était nécessaire. Mais toujours tu étais le premier dans les situations les plus dangereuses, toujours, lorsqu'il s'agissait de désamorcer un engin inconnu tu prenais la responsabilité de l'opération. C'est là que l'on juge les chefs !

Tu as été mon ami !

Tu as été mon frère !

C'est toi qui a lancé la grande idée de la Fraternelle des Démineurs.

C'est toi qui l'a réalisée.

Nous ne t'oublierons pas !

Ton épouse, tes fils, ont droit à notre respect car ils continueront sur le chemin que tu leur as tracé.

Mon cher Jean, Adieu.

Souvenirs de la carrière d'un démineur (suite N°1) par Marcel LALLEMAND

- La Section de Namur avait appelé ceux de Liège à la rescousse. Ayant perdu quatre de ses membres, elle était débordée par les nombreux bombardements effectués dans la région. Les ateliers du chemin de fer et le dépôt de Ronnet étaient particulièrement visés. Pas mal de bombes tombaient toutefois en dehors des installations ferroviaires. Mon collègue René DAYE et moi établîmes un record peu banal, c'est-à-dire que dans la même journée nous désamorçâmes cinq bombes anglaises de 125 Kg. Tombées en terrain rocheux, elles n'avaient pu s'enfoncer dans le sol.

- Quelques jours plus tard, toujours à Namur, MASSART et moi entreprenions le désamorçage d'une bombe américaine de 500 Kg enfouie dans un jardin à 4 mètres de profondeur. Nous avons réalisé l'enlèvement de la première fusée, je terminais celui de la deuxième lorsque l'alerte "AVIONS" retentit. Fusée en main, Dieu sait pourquoi, je sortis de l'excavation. La jeter? DANGER. M'arrêter pour la déposer? DANGER ! les avions étaient là. Finalement, nous sommes retrouvés, mon copain, la fusée et moi, dans un abri publicubourré de monde. C'est vous dire si notre intrusion ne fut pas appréciée.

- Survint la libération. Un samedi nous parvint l'appel angoissé d'un habitant de Cointe (hauteur de Liège). Après un ultime bombardement allemand, une bombe avait traversé sa maison de part en part : le grenier, l'étage, le rez-de-chaussée, la cave ou enfin rebondissant sur le béton, elle était ressortie en crevant le mur pour atterrir enfin dans le jardin contre le pignon de l'habitation. Cinq cents kilos, même quand cela n'explose pas, ça fait du dégât. L'examen de la fusée nous apprit qu'il s'agissait d'une bombe à retardement d'une heure. A compter depuis le moment de la chute, il nous restait quinze minutes pour faire évacuer les maisons avoisinantes et procéder au désamorçage. Au moment de placer la clef anglaise sur le col de la fusée, j'ai attrapé un tremblement tel que mes dents jouaient les castagnettes. Mes nerfs avaient lâché. Joseph MASSART continua la besogne pendant que je creusais un trou dans le jardin. La fusée y ayant été enterrée sauta, comme prévu, après quelques minutes. Quelques jours plus tard, le Ministère de la Défense Nationale probablement prévenu par un article de presse, nous adressait des félicitations en nous octroyant en même temps "un cigare" de dimensions parce que nous n'avions pas à désamorcer une bombe pourvue d'une fusée à retardement. Les ronds de cuir avaient parlé !

- Le 15 janvier 1945 reste un jour faste parmi mes souvenirs. Un V1 vient de tomber sans exploser dans un champ à Flémalle-Haute. Mon collègue, René DAYE et moi fonçons vers le lieu désigné. L'engin est là, disloqué certes, mais la charge de 1.000 Kg est intacte.

Par contre, les schleus ne nous ont pas adressé le manuel de neutralisation. Nous commençons par le plus simple, l'enlèvement de ce que nous croyons être deux gros détonateurs placés en tête, travail relativement facile. Par contre, sur le ventre du V 1 se trouvent deux ouvertures de 8 cm de diamètre obturées chacune par une pellicule de plastic dur, maintenue par une bague filetée à deux crans. Au travers se devine un mouvement d'horlogerie. Il faudrait évidemment une clef spéciale pour dévisser les bagues. Pas de temps à perdre! Un burin, un marteau et nous commençons à faire tourner. Cela marche! Mais ce qui se met en marche c'est le mouvement d'horlogerie? Première réaction...fiche le camp. Deuxième réaction...rester sur place, car 1000 kg d'explosif ça vous tue aussi sûrement à 500 mètres que tout près. Nous faisons sauter la capsule en plastic et nous introduisons le quart d'un crayon que nous avons rapidement fendu dans le sens de la longueur afin de bloquer les rouages. Cela s'est arrêté, aussi et avant de poursuivre nous procédons de même avec le deuxième système. Il ne restait plus qu'à retirer les deux appareillages. Le V 1 était inoffensif. Les Américains prévenus trop tard sont arrivés comme les carabiniers d'Offenbach, ils ont râlé ferme, le premier V 1 c'était nous, pas eux. Il est remarquable de constater que cette première a été revendiquée par certaines personnes n'y ayant pas pris part directement, sinon après coup. A titre d'exemple, j'ai un jour reçu un coup de fil d'un démineur (du moins je l'ai supposé tel) qui, en sollicitant un renseignement, m'a assuré qu'il avait été le premier à désamorcer un V 1. Le gars était plutôt mal tombé et je l'ai rapidement confondu.

(à suivre)

LA VIE DANS LES SECTIONS

La section BRABANT annonce qu'elle organise son banquet de Sainte-Barbe annuel avec tirage d'une tombola, le samedi 8 décembre au local de l'Armée Secrète, rue de Luxembourg, 33 BRUXELLES (Quartier Léopold)

F.D.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La section de la Flandre occidentale transmet par cette voie ses félicitations à nos membres :

Mme VANGEERSDALE pour le mariage de sa fille

Mr VANNESCHE pour la communion solennelle de sa petite fille SANDRA

P.T.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le C.A. et les organisateurs remercient Mr COPAY pour sa prestation de diacre qu'il a bien voulu exercer durant la Sainte Messe à STAVILOTT.

Cette même personne se met gracieusement à la disposition de tous les démineurs qui auraient des problèmes de pension.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

(i-après traduction d'une lettre reçue

DE KEYREL - PALMER

Firmin Deprezstraat 1

8160 DIKSMUIDE

Tel : 051 500343

Mr et Mme

Paul TOUSSAINT - DEFLOO

Kasseldreef 2

8150 HOUTHULST

DIKSMUIDE, 15 Juillet 1984

Chers amis,

Au nom de ma mère, ma femme Rosa et enfants, nous vous remercions pour la participation chrétienne sincère, la compassion témoignée lors de la disparition de notre père.

Votre présence aux funérailles fut un appui et un soulagement réel dans le deuil dans lequel nous nous trouvions.

Aussi veuillez transmettre nos sentiments de remerciements au C.A. et aux nombreux camarades de la Fraternelle des Démineurs de Belgique.

A vous Monsieur nous voulons vous gratifier de nos remerciements personnels pour la promptitude, à vouloir aider ma mère à introduire la demande de pension, et pour remplir tous les papiers et documents, pour cette aide spontanée et fortement appréciée encore merci.

Veuillez agréer, Madame et Monsieur nos salutations distinguées.

LU POUR VOUS

Discrimination envers certains Volontaires de Guerre

Un certain nombre de Volontaires de Guerre, ayant signé leur engagement bien avant le 8 mai 1945, n'ont été, bien contre leur gré, appelés sous les drapeaux qu'après cette date. La loi du 30 juin 1983 a validé la période entre la date de la signature et le 8 mai, pour le calcul de la rente du combattant. Beaucoup des volontaires concernés peuvent faire valoir d'autres prestations (résistance, captivité, etc.). En y ajoutant la période entre la signature et le 8 mai, ils pourraient atteindre un premier semestre, ou un semestre supplémentaire. Le Ministère de la Défense Nationale leur refuse cependant le document indispensable; ils sont donc victimes d'une discrimination car il n'est pas équitable que la période en question, qui est reconnue pour les autres Volontaires de Guerre, ne le soit pas pour eux.

Que ces camarades sachent que la F.N.V.G. ne les abandonne pas. Nous sommes bien conscients de cette injustice, et nous nous efforçons d'en obtenir la réparation.

(Extrait du "Le Volontaire de Guerre" N° 1 1984)

Extrait "Le Volontaire de Guerre" N° 1 1984

La date de la fin des hostilités

M. le Sénateur KEVERS a introduit le 6 décembre 1983 une proposition de loi visant à prolonger la période de service effectif des Volontaires de Guerre jusqu'au 15 août 1945, date de la capitulation du JAPON. Elle a été contresignée par des parlementaires des autres partis nationaux. Nous remercions M. le Sénateur KEVERS pour ce projet, qui correspond entièrement à nos vœux, car nous avons toujours prétendu que pour les V.G., qui avaient signé un engagement "pour la durée de la guerre" celle-ci ne s'est pas terminée le 8 mai. La plupart d'entre nous s'attendaient à être engagés dans les hostilités en Extrême-Orient, pour lesquelles ils subirent d'ailleurs un entraînement et une préparation médicale adéquats.

Modification au Statut des Evadés.

Un arrêté royal, daté du 13 décembre 1983, modifie l'arrêté royal du 11 mars 1975, établissant le Statut des Evadés de la Guerre 1940-45. Le nouvel article I stipule que :

Aet. Ier : Le présent arrêté est applicable aux personnes de conduite patriotique irréprochable qui :

- 1° soit quittèrent le territoire sous domination ennemie en vue de participer à l'action de la Belgique dans la poursuite de la guerre;
- 2° soit, dans la même intention, quittèrent entre le 28 mai et le 4 juin 1940 la poche de Dunkerque, ou quittèrent entre le 5 juin et le 1 novembre 1940 la France non occupée ou l'Afrique du Nord française. La suite est inchangée.

(Le Volontaire de Guerre N° 1 1984)

Cartes de réduction S.N.C.B. - S.N.C.V.

Communiqué du Ministère de la Défense Nationale.

Les cartes de réduction actuelles, dont la période de validité s'étend de 1974 au 31 décembre 1985 seront remplacées dans le courant de l'année 1985 par un nouveau specimen valable de 1985 à 1995.

L'Office Central de la Matricule est chargé de la confection de ces nouvelles cartes de réduction et de la distribution aux ayants-droit.

Dès que les modalités d'exécution seront définitivement établies, mon service vous adressera tous les renseignements et explications nécessaires.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir inviter vos affiliés à ne pas introduire de demande avant la publication des directives; il n'y sera réservé aucune suite.

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur, J. VANDENEDE, LTCol.

(Le Volontaire de Guerre N° 2 1984)

COMMUNICATIONS DIVERSES

STATUTS DE RECONNAISSANCE NATIONALE

Déclaration de M. AERTS, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique.

A une question posée au Sénat le 2 février 1984, le secrétaire d'Etat AERTS répondit ce qui suit :

"En ce qui concerne la réouverture des délais pour les demandes de statuts de Reconnaissance nationale, je ne manquerai pas d'aborder cette question lorsque sous peu

commenceront les nouvelles négociations. D'après le protocole, il y avait forclusion jusque fin 1984. Le protocole prend fin à cette date".

Au sujet d'un statut éventuel pour les "Crab", il a déclaré :

"Je peux annoncer qu'au sein du groupe de travail ministériel concerné, il existe un préjugé favorable pour accorder un statut moral de reconnaissance nationale en faveur des personnes qui, en mai 1940, ont répondu à l'appel du gouvernement".

Question parlementaire

Secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Affaires sociales.

Question n° 15 de M EGELMEERS

Objet : Anciens combattants prisonniers de guerre - conjonction des deux statuts pour l'octroi d'une rente.

Certains anciens combattants n'ont pas le nombre de mois de service requis pour obtenir une rente, ni dans un statut, ni dans l'autre.

Prenons l'exemple d'un ancien combattant qui a été mobilisé pendant cinq mois et ensuite prisonnier de guerre pendant cinq mois : n'ayant pas les six mois requis par chacun de ces statuts, il n'a droit à aucune rente. En conjuguant les deux périodes, il dépasse les six mois comme "ancien combattant". Est-il possible de pratiquer cette conjonction pour obtenir un droit dans un des statuts? Cela permettrait de remédier à la situation malheureuse de certains anciens combattants.

Réponse : En réponse à sa question qui m'a été transmise par mes collègues le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'Etat à la Santé publique et à l'Environnement, j'ai l'honneur de faire connaître à l'honorable membre que l'exemple qu'il cite est exact. Je voudrais toutefois attirer sa bonne attention sur le fait que les avantages en matière de pension et de rentes de guerre aux victimes du devoir patriotique ainsi que la fixation des conditions en vue de les obtenir, sont déterminés dans le cadre du protocole d'accord conclu le 7 novembre 1975 entre le gouvernement et les associations patriotiques. Ce dernier a prévu la liquidation du contentieux à l'égard des victimes en cause sur une période de dix ans et dans la limite des crédits qu'il a fixés à cet effet. Il a par ailleurs créé une "Commission permanente" - composée de représentants des ministres compétents et d'un "comité de contact" qui regroupe les mandataires des diverses associations patriotiques du pays - qui arrête, par programmation bisannuelle, les mesures à prendre en faveur de ces victimes. Quand à la détermination même desdites mesures, elle s'opère sur base du cahier de revendications présenté par ce comité. La mesure proposée par l'honorable n'a pas été reprise jusqu'à présent parmi celles qui ont fait l'objet des accords intervenus au sein de la Commission précitée.

Question Parlementaire

De M. ENGELMEERS du 25 janvier 1984.

Objet ; Anciens militaires de l'armée d'occupation en Allemagne.

Cette catégorie a séjourné en Allemagne occupée de 1945 à 1947, tant que notre pays était sur le pied de guerre. Ils ont accompli leur service dans des conditions difficiles. Ils n'ont pas encore été reconnus comme tels. Il ne s'agit pas d'une rente, mais s'il était possible, à certaines conditions, de leur octroyer une médaille, bon nombre d'entre eux apprécieraient ce geste de reconnaissance. Ne serait-ce pas un signe de reconnaissance morale, alors qu'ils sont sur le pied de quitter la vie active?

Réponse : En réponse à la question posée, j'attire l'attention de l'honorable membre sur le fait qu'en ce qui concerne les militaires qui ont séjourné en Allemagne occupée jusqu'en 1947, ou même plus tard, il importe d'établir une distinction selon qu'ils sont entrés au service actif avant le 9 mai 1945 ou non. A propos des militaires qui ont effectué du service avant le 9 mai 1945, il faut remarquer qu'il s'agit soit de miliciens qui ont régulièrement été incorporés conformément aux dispositions de la loi sur la milice, soit de volontaires de guerre ayant souscrit un acte d'engagement pour la durée de la guerre. Ces deux catégories de militaires ont eu la possibilité jusqu'au 1er avril 1980, de faire valoir leurs droits à l'octroi du bénéfice de l'arrêté royal du 28 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-45. Les volontaires de guerre pouvaient, en outre, prétendre au bénéfice de l'arrêté royal du 4 décembre 1974 portant statut des personnes de nationalité belge qui, après avoir contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre, ont accompli du service pendant la guerre 1940-45 dans les forces belges.

Ces deux catégories de militaires peuvent également, sous réserve de satisfaire à certaines conditions, bénéficier de la rente de combattant et de captivité instaurée par la loi du 24 avril 1958. En outre, les militaires précités ont pu faire valoir leurs droits à d'autres avantages moraux tels des distinctions honorifiques parmi lesquels il faut citer :

- la Médaille commémorative de la guerre 1940-45
- la Médaille du volontaire 1940-45
- la Médaille du volontaire de guerre
- la Médaille du volontaire de guerre combattant
- la Médaille du militaire, combattant de la guerre
- la Croix de guerre.

Je dois faire remarquer à l'honorable membre que les hostilités avec les forces allemandes ont pris fin le 8 mai 1945. Je suis donc d'avis que pour les périodes pendant lesquelles des opérations de guerre ont eu lieu, et auxquelles certains avantages sont liés, il convient de ne pas aller au-delà de cette date.

Il faut remarquer, qu'après cette date, il n'y a plus eu d'opérations militaires auxquelles les militaires concernés auraient pu prendre part en qualité de combattants. Pour les services de guerre accomplis, les deux catégories de militaires précitées ont été récompensés, dans le cadre de la reconnaissance de la Nation à leur égard, par les deux statuts dont question ci-avant, par les distinctions honorifiques précitées et par la rente de combattant et de captivité. Notons encore que les militaires, aussi bien miliciens que volontaires de guerre, qui ont obtenu le bénéfice de l'arrêté royal du 28 août 1964, peuvent toujours solliciter l'octroi, à charge du département de la Défense nationale, d'une carte de réduction tarifaire de 50 % valable sur les réseaux de la SNCB et de la SNCV. Finalement, je dois encore signaler l'existence du protocole d'accord du 7 novembre 1975, conclu entre le gouvernement et les associations patriotiques en vue du règlement définitif, et dans l'intérêt général, de tous les problèmes relatifs aux victimes de la guerre. Non seulement l'article 1er, dernier alinéa, de ce protocole d'accord stipule qu'il est renoncé à toute nouvelle ouverture des délais pour l'obtention d'un des statuts de reconnaissance nationale et par conséquent, à la création de nouvelles catégories de bénéficiaires, mais le cahier de revendications y annexé ne prévoit la création d'aucun avantage pour des services militaires effectué après la date de cessation des hostilités.

Du secrétariat

"Ci-après vous trouverez les différents numéros de compte-chèque postal " ou "bancaire" auxquels vous pouvez verser votre cotisation et dons :

National	000-0753794-07
Section BRABANT	000-0817353-31
ANVERS	000-0153028-59
LIEGE	000-0313869-74
HAINAUT	000-0181949-74
FLANDRE ORIENT	000-0150164-08
FLANDRE OCCID	385-0062695-96
D.A.S.	001-1357579-43

NECROLOGIE

Avec surprise nous avons appris le décès inopiné de notre caporal d'honneur Mr l'Ingénieur Francis LEYS, un ami de longue date des démineurs.

Malgré son grand âge, il s'était fait une joie d'assister le 9 septembre à la Manifestation du Souvenir à notre Monument national à STAVELOT et lors de la réception à l'administration communale, le Président national n'avait pas manqué de signaler cette sympathique présence, de le féliciter et de le remercier pour l'aide précieuse qu'il n'avait jamais cessé d'apporter à la fraternelle et plus particulièrement à la Section de GAND où il rencontrait un autre grand ami des démineurs le Colonel PAELINCK.

° ° °

Nous apprenons aussi le décès du secrétaire de la même section de GAND, Mr Charles VAN MARCK survenu le 28 septembre.

Aux familles éplorées, nous présentons nos condoléances les plus émues. Ainsi qu'aux familles CORNEILLIE et WUYTS pour le décès de leur fils.

**F
O
D**



NEWS



MARIAGE

Adjt LEPPINOIS et le 1Mdl Chef VAN DIJCK ont contracté mariage.
Meilleurs souhaits aux jeunes époux.

ARRIVEE au SEDEM

Nous ont rejoints le :

- Le SMI PROVINS le 25 Jun 84, en attente de cours B4.
- Le Lt VALENTIN le 6 Aou 84, en fonction.
- Le SMI PHILLIPON le 13 Aou 84, en attente de cours B4.
- Le Kpl VC GRIMMER le 20 Aou 84, en attente de cours B4.
- Le Olt VANDENDRIESSCHE le 03 Sep 84, en stage.
- Le 1 Mdl Chef BARTHELEMY le 06 Sep 84, au cours Ren Mun B2.

DEPART

Le Olt LEBON (HOUTHULST) nous a quitté le 31 Aou 84.
Le Olt KONIK (LEOPOLDSBURG) nous a quitté le 01 Sep 84.
Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.

NOMINATION

Le Olt VANDENDRIESSCHE a été nommé au rang de 1 Lt à la date du 27 Sep 84.
Le 1 Mdl Chef BARTHELEMY a été nommé Adjt à la date du 26 Sep 84.
Le 1 Mdl PEEREBOOM a été nommé au rang de 1 Mdl Chef en date du 26 Sep 84.
Nous leur présentons nos sincères félicitations.

DECES

Nous avons appris le décès de notre ancien collègue ARIJS Léon (HEVERLEE) survenu le 24 Sep 84.
Nous exprimons à sa famille notre profonde sympathie de soutien dans ces douloureuses circonstances.

MARIAGE

Un heureux événement s'est produit chez nos collègues :
DEMOOR (HOUTHULST) un petit garçon est arrivé le 08 Oct 84, il se nomme STIEN.

WINDEY (HEVERLEE) un petit garçon est arrivé le 13 Oct 84, il se nomme JOHNNY
Félicitations aux parents, joie, bonheur et santé aux heureux descendants.

HOSPITALISE

Adjt MOUREAU (MEERDAEL) est pour le moment convalescent.

1MC VERVENNE (OOSTENDE) est pour le moment convalescent.

1 MDL BODART (HEVERLEE) est pour le moment convalescent.

Nous leur souhaitons à tous un prompt et complet rétablissement, les circonstances présentes militent en faveur d'un retour à l'unité dans les meilleurs délais.

COURS

Actuellement une session B4 est en cours. Quatre candidats de la FAé sont au travail, nous leur souhaitons bon succès.

SPORT

Le 20 Aou 84 un match amical de football a eu lieu à AARSCHOT. Les participants représentant le SEDEE étaient :

Lt VALENTIN, Adjt MOERMAN, les 1 MDL Chef CABARAUX, DIEPVENS, GUERISSE, VAN DIJCK, le 1 MDL WINDEY, le MDL GOOVAERTS Jules, Le Brig KERR, Le SVM PROVINS et les SM DECUYPERE et DELVAUX.

Les équipes étaient :

Police d'AARSCHOT, Gd LEUVEN, Gd LIER (absente), Police de GEEL, Police de Sint-TRUIDEN Gd de GENK et le SEDEE.

Après une lutte acharnée, disons héroïque, nos représentants ont du s'avouer vaincu 4ième / 5. Le vainqueur du tournoi a été la Police d'AARSCHOT, soutenue par un arbitre complaisant (pauvre arbitre !!!)

VISITES

De très nombreuses délégations ont visité notre unité (HEVERLEE) parmi elles citont les visiteurs étrangers :

HOLLANDAIS, FRANCAIS et LUXEMBOURGEOIS.

Ainsi que de nombreux visiteurs Belges tant civils que militaires.